MAIRIE DE PARIS

RH recrutement

Concours externe et interne

Technicien supérieur en génie urbain (F/H) - 5 postes

Les techniciens supérieurs en génie urbain sont chargés de conduite d'opérations, de contrôles de conformité par rapport à des règlements, d'engagements de prestataires de travaux ou d'autorisations délivrées par la Ville. Ils peuvent réaliser des études techniques dans le domaine de la voirie, des déplacements, de la propreté, de l'assainissement ou de l'aménagement de l'espace public.
Ils peuvent également réaliser des plans et modélisations graphiques de projets et toutes autres activités de dessin assisté par ordinateur, de cartographie ou de saisie et traitement de données numériques dans des systèmes d'informations géographiques. Ils peuvent réaliser des prestations topographiques.
Ils peuvent également assister des ingénieurs ou des architectes voyers dans les domaines de l'entretien et de l'aménagement de l'espace public ou de l'urbanisme.

Les profils recherchés : Connaissances techniques spécifiques (BTP, VRD…), sens des responsabilités, rigueur et organisation. ■

Épreuves à partir du
18 février 2013

INSCRIPTIONS : uniquement du 19 NOVEMBRE au 21 DÉCEMBRE 2012 inclus

CONDITIONS D'INSCRIPTION :
(voir brochure du concours)

Le concours externe (2 postes)
■ Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment la condition de nationalité (française ou d'un Etat membre de la Communauté européenne, de l'Espace économique européen, de la Confédération Suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre).
et
■ Etre titulaire d'un diplôme de niveau III obtenu dans le domaine du génie urbain (BTS travaux publics, DUT génie civil par exemple) ou être titulaire d'une décision favorable émanant de la commission d'équivalence pour l'accès aux concours des administrations parisiennes ou d'une commission d'équivalence similaire.

Le concours interne (3 postes)
■ Être fonctionnaire ou agent public à la date des épreuves écrites ;
et
■ Compter au moins 4 ans de services publics au 1er janvier 2013.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
■ Sur le site internet
■ Par dossier papier à retirer à l'accueil du bureau du recrutement et des concours, ou par voie postale **en joignant obligatoirement une enveloppe format A4** libellée à vos nom et adresse et affranchie au tarif en vigueur pour un envoi jusqu'à 250g.

www.paris.fr ▸ rubrique recrutement
MAIRIE DE PARIS
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
BUREAU DU RECRUTEMENT ET DES CONCOURS
2, rue de Lobau 75196 PARIS Cedex 04